



## SNUTER – FSU

173 rue de Charenton 75012 Paris

☎ 01 43 47 53 95 📠 01 49 88 06

17

✉ [contact@snuter-fsu.fr](mailto:contact@snuter-fsu.fr)

[www.snuter-fsu.fr](http://www.snuter-fsu.fr)



Paris le 1er avril 2016.

**M. Didier BOURGOIN**

Co-Secrétaire Général

à

**Mme Annick GIRARDIN**

Ministre de la Fonction publique

80 rue de Lille 75007 Paris

**M. Bernard CAZENEUVE**

Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration

Place Beauvau 75800 Paris CEDEX 08

### **Objet : Fonction Publique Territoriale - Préavis de grève 9 avril 2016.**

Madame la Ministre de la Fonction Publique, Monsieur le Ministre de L'Intérieur,

Le SNUTER-FSU estime que le projet de réforme du code du travail proposé par le gouvernement, s'il était voté par le parlement, ne serait qu'une compilation de remises en cause d'acquis sociaux, Par ailleurs, cela aurait aussi des incidences néfastes sur la situation déjà fragilisée des agents publics.

Pour les agents territoriaux les inquiétudes sont renforcées par des annonces médiatisées de remise en cause de leur statut.

Dans un communiqué commun les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES et les organisations étudiantes et lycéennes UNEF, FIDL, UNL soulignent « la puissante journée de grève et manifestations rassemblant plus d'un million de personnes dans 260 villes » du 31 mars qui « a démontré la détermination sans faille des étudiant-es, lycéen-nes, salarié-es, privé-es d'emploi et retraité-es à obtenir le retrait du projet de loi travail et à conquérir de nouveaux droits sociaux. »

Également, elles « réaffirment que dans un contexte de hausse du chômage, d'explosion de la précarité et de la pauvreté, ce texte va organiser une régression généralisée des droits, créer un dumping social entre les entreprises d'un même territoire et d'une même branche et aggraver les inégalités entre les salarié-es. », sans pour autant créer des emplois pérennes nécessaires à la relance et à l'investissement.

Considérant le mécontentement toujours grandissant contre la « loi-travail », le SNUTER-FSU, dans la continuité de son engagement, appelle les agents territoriaux à s'inscrire dans la dynamique en cours et les différents temps forts à venir, dont la journée du 5 avril à l'initiative des organisations de jeunesse, et le 9 avril lors de la grande journée de manifestations et de grèves, pour en assurer leurs succès.

Aussi le SNUTER-FSU, syndicat national affilié à la Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U), dépose le présent préavis de grève pour la journée du samedi 9 avril de 0 à 24 heures, couvrant l'ensemble des agents territoriaux de son champ statutaire de syndicalisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

Didier Bourgoïn